

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 37 (1901)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

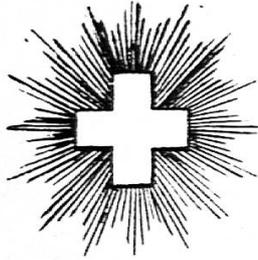
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVII^{me} ANNÉE

N^o 20.



LAUSANNE

18 mai 1901.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Valais, Vaud.* — *Variété.* — *Partie pratique : Le premier enseignement du calcul (fin).* — *Leçon de choses : le sel.* — *Arithmétique.* — *Causerie sur les devis.* — *Gymnastique pour jeunes filles.* — *Annonce.*

LETTRE DE PARIS

Paris, le 5 mai 1901.

La lutte contre le fléau de l'*alcoolisme*, qui est à l'heure présente — on ne le sait que trop, hélas ! — notre plus redoutable ennemi national, est en train de s'organiser à peu près sur tous les points du territoire français, villes et campagnes ; et chaque jour voit de nouvelles forces entrer en ligne pour participer à ce patriotique combat. Les sociétés de tempérance, à qui revient l'honneur d'avoir poussé le cri d'alarme et commencé la guerre, redoublent d'ardeur, encouragées par l'opinion publique, par la presse et par l'augmentation incessante du nombre de leurs adhérents. Aux efforts de l'initiative privée sont venus se joindre, en ces derniers temps, ceux de plusieurs autorités ou administrations civiles, militaires, et même ecclésiastiques : telle récente circulaire d'un directeur départemental des postes à ses agents, tel mandement d'un évêque à ses curés, principalement les mesures déjà prises par quelques chefs de corps pour empêcher la vente des boissons alcooliques dans les cantines, font voir du côté des pouvoirs publics un émoi de bon augure et donnent l'espoir d'une intervention énergique de l'État.

Toutefois l'action la plus considérable et la plus efficace, c'est encore de l'école que nous l'attendons, de l'école vers qui, en France, tout le monde se tourne dès qu'il s'agit de tenter une œuvre d'éducation ou de régénération nationale. On a compris dès le début que le vrai plan de bataille devait être moins la prédication de l'abstinence aux hommes faits, bien qu'il y ait aussi une fructueuse campagne à mener dans ce sens, qu'une formation morale de l'enfance qui rendit réfractaire à la contagion du mal la génération de demain.

Aussi les nouvelles sociétés de tempérance cherchèrent-elles d'une part à se recruter parmi la jeunesse scolaire, et d'autre part à attirer à elles comme missionnaires et propagandistes un grand nombre de jeunes instituteurs. Nous vîmes en même temps s'élaborer dans l'esprit des gens d'école mêlés peu ou prou à la vie de ces sociétés, l'idée d'un *enseignement anti-alcoolique*, dont les premiers éléments leur furent fournis par les observations des médecins des hôpitaux et eurent un caractère exclusivement physiologique. Aux essais tentés dans des classes primaires, dans des écoles primaires supérieures, dans des écoles normales pour constituer cet enseignement, l'administration répondit par de grands encouragements. Les plus hautes autorités et le ministre lui-même en recommandèrent l'imitation. Les journaux pédagogiques leur donnèrent publicité et appui. De grandes maisons d'édition leur vinrent en aide en publiant des tableaux coloriés où étaient puissamment mis en relief les ravages que l'alcool exerce dans l'organisme.

Voilà ce que j'appellerai la première étape du nouvel enseignement. Strictement utilitaire, il s'appuyait uniquement sur le mobile de la peur : peur des maladies affreuses qui sont le châtiment de la plus funeste passion. Et déjà il était propre à produire des impressions fortes et durables. Il en produisit même — au delà de l'école — sur de nombreux adultes auxquels il fut présenté sous forme de conférences illustrées de projections lumineuses. Je connais plus d'une personne qui a rompu avec l'habitude ancienne d'ajouter un « petit verre » au café de son déjeuner, et qui s'est interdit radicalement l'usage malsain des apéritifs, du jour où les méfaits de l'alcool, même pris à dose modérée, lui furent mis ainsi sous les yeux. Que de véritables alcooliques aient été guéris par le même moyen, je le crois possible, mais je n'en ai pas d'exemple à citer.

Bientôt, par un progrès naturel, on voulut donner à l'« enseignement antialcoolique » à la fois plus de solidité et plus d'élévation en le détachant de la pure hygiène pour le rattacher à la morale : ceci en ajoutant au principe de la conservation personnelle sur lequel on l'avait fondé, la notion de la dignité humaine, d'abord, puis le principe de l'intérêt social. Et de cette manière, peu à peu, l'étoffe s'en accrut, et l'inspiration en devint plus haute. Ce développement fut marqué par des instructions officielles prescrivant d'intercaler dans les cours de morale des leçons spéciales sur les conséquences de l'alcoolisme au triple point de vue de l'individu, de la famille et de la société ; par l'apparition d'une littérature et d'une iconographie dont la richesse est présentement déjà considérable. De ces instructions officielles, les plus catégoriques sont renfermées dans une importante circulaire ministérielle qui date de la fin de l'année 1900. Quant aux publications relatives à l'enseignement anti-alcoolique, pour en donner une idée, je me bornerai à citer les titres que je relève dans le catalogue d'une seule de nos maisons parisiennes d'édition :

- 1° *La famille et l'alcool* (douze tableaux);
- 2° *L'alcool et l'organisme* (un tableau);
- 3° *Petit livret d'enseignement anti-alcoolique*;
- 4° *Histoire d'une bouteille*;
- 5° *Vues sur verre pour projections lumineuses*, — *Collection de douze cahiers*, — *Collection de douze bons points*, — *Bon point exceptionnel*, — le tout reproduisant les tableaux indiqués au numéro 1.

Nos instituteurs me semblent donc être, dès maintenant, en possession de l'outillage et des directions générales nécessaires pour entreprendre de donner à leurs élèves, la foi aidant, de bonnes leçons d'anti-alcoolisme. Ce qui rend peut-être encore un grand nombre d'entre eux hésitants, c'est l'absence d'un programme précis, détaillé, susceptible d'être imposé officiellement, et d'une méthode qui permette d'en tirer toute la valeur éducative.

Or, voici que de divers côtés d'intéressantes tentatives sont faites pour constituer ce programme et inventer cette méthode. C'est de la mieux venue d'entre elles que je compte vous entretenir dans ma prochaine lettre.

H. MOSSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BEROIS. — Le jubilé d'un inspecteur. — Ainsi que l'*Educateur* l'annonçait le jour même, le corps enseignant du 10^e arrondissement scolaire (districts de Courtelary, Bienne et Neuveville) célébrait, le 4 mai, à Bienne, le 25^e anniversaire de l'entrée en fonctions de son inspecteur, M. Gylam, à Corgemont.

Cette manifestation qui, dans la pensée de ses initiateurs, devait se borner à une modeste fête de famille, a pris les proportions d'une imposante solennité et réuni près de cents quatre-vingt participants au banquet servi dans la vaste salle du restaurant du Stand.

M. Tanner, député et président de la Commission des écoles primaires de Bienne, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Puis, MM. P. Chausse, instituteur à Péry et président du synode de Courtelary, au nom du corps enseignant, Quinche, pasteur à Courtelary, au nom des commissions des écoles primaires, Dr. Gobat, directeur de l'Instruction publique, au nom des autorités cantonales, et Stettler, pasteur à Bienne, au nom du Synode évangélique, ont successivement offert un souvenir à M. Gylam, en relevant les qualités de cœur et d'esprit de ce fonctionnaire modèle : bienveillance et affabilité envers ses subordonnés, bonté inépuisable à l'égard des enfants des classes qu'il visite depuis cinq lustres, cordialité des rapports avec les autorités scolaires communales, puissance de travail et sûreté de coup-d'œil dans toutes les questions qu'il eut à traiter comme inspecteur, membre du Synode scolaire, de la commission de surveillance de l'Ecole normale, de la commission du brevet primaire ou du comité du Synode protestant.

Toutes ces qualités, le jubilaire les possède à un haut degré et les a acquises dans sa longue carrière pédagogique et dans la véritable charité chrétienne qui fait le fond de son caractère. Originaire de l'ancien canton, M. Gylam a fait ses études à Glay, dans le pays de Montbéliard et a débuté dans la carrière au vallon de St-Imier en qualité de maître primaire. Nommé ensuite maître secondaire à

Corgémont, il fut appelé en 1876 au poste d'inspecteur, fonctions qu'il a remplies fidèlement pendant le quart de siècle écoulé. Dans sa réponse émue aux divers interprètes de l'assemblée, M. Gylam, entouré de sa famille, a montré les difficultés de sa tâche ardue et la nécessité de l'union de toutes les bonnes volontés s'intéressant à l'école populaire pour le développement intellectuel et moral de notre jeunesse.

Au cours du 2^e acte qui a suivi la séance officielle, d'excellentes paroles ont encore été prononcées, qui ont trouvé de l'écho dans le cœur de tous les auditeurs. Une mention spéciale au chœur mixte du corps enseignant biennois et un chaleureux merci pour ses productions artistiques, qui n'ont pas peu contribué à la complète réussite de la fête.

Les institutrices et les instituteurs du Jura méridional conserveront de la solennité du 4 mai un durable souvenir. Puissent-ils profiter de longues années encore des conseils paternels de leur vénéré inspecteur !

Au banquet, M. le pasteur Quinche a lu les vers suivants, qu'on nous prie de reproduire :

DEPUIS VINGT-CINQ ANS INSPECTEUR !

A Monsieur Albert Gylam. Souvenir du 4 mai 1901.

Nous avons préparé cette réjouissance
Pour vous dire nos vœux, nos souhaits, notre amour ;
Tous nos cœurs, pleins de joie et de reconnaissance
En songeant au passé, sont émus dans ce jour !
Vous avez dignement accompli votre tâche :
Pour guide le devoir et Dieu pour protecteur !
L'oubli de ce passé serait ingrat et lâche ;
Car depuis vingt-cinq ans vous êtes inspecteur !

Dans la grande cité, dans le petit village,
Partout votre travail laisse un bon souvenir ;
Vous êtes le semeur, jetant sur son passage
Le grain qui produira du fruit dans l'avenir ! —
Nos succès, nos revers vous retrouvent fidèle ;
Vous avez stimulé plus d'un instituteur
Et vous avez souvent ranimé notre zèle ;
Car depuis vingt-cinq ans vous êtes inspecteur !

Le front d'un inspecteur s'orne d'une auréole,
Mais il n'a pas toujours un labeur attrayant :
Il note les calculs des registres d'école
Pour en livrer à Berne un total effrayant !
Il vaudrait mieux noter les phrases amusantes,
Les jolis mots d'enfants, ces mots sortant du cœur ;
Ce serait un recueil d'anecdotes plaisantes ;
Car depuis vingt-cinq ans vous êtes inspecteur !

Et quand un examen languit ou s'embarrasse,
Au plus grand désespoir du malheureux régent,
Votre regard d'abord vertement le terrasse,
Mais bientôt votre cœur redevient indulgent !
Quand de ses écoliers l'ignorance est complète,
Et quand il se défend d'en être — un peu — l'auteur,
Vous soupirez : « Alors ! C'est moi qui perds la tête ! »
Car depuis vingt-cinq ans vous êtes inspecteur !

Votre plus beau fleuron, c'est l'école d'ouvrages ;
Vous vous y démez comme un poisson dans l'eau !
Bandes, pièces, mouchoirs, chemises, tricotages,
Tout vous est familier dans cet Eldorado !
Votre coup d'œil est sûr et prompt comme la foudre ;
Aucun défaut n'échappe à votre œil scrutateur !
Vous rendriez des points à la machine à coudre ;
Car depuis vingt-cinq ans vous êtes inspecteur !

Vous avez le bonheur d'inspecter des régentes,
Des brunes à l'œil noir, des blondes aux yeux bleus,
Toutes l'air éveillé, vives, intelligentes,
Douceurs du printemps, jolis anges des cieux !
En classe, surprenant leurs poses artistiques,
Pourquoi n'avez-vous pas un Kodak d'amateur ?
Vous auriez un trésor de figures plastiques ;
Car depuis vingt-cinq ans vous êtes inspecteur !

Il est temps de finir ma longue ritournelle ;
J'aurais voulu mes vers et meilleurs et plus courts !
Dans ces instants si doux d'agape fraternelle,
Pas d'ennuyeux sermons ni de pompeux discours !
Mais puisque j'ai passé, du plaisant au sévère,
Comme un vieux troubadour le conseille au chanteur,
C'est à votre santé que je boirai mon verre...
Et vingt-cinq ans encor vous serez inspecteur !

Ph. Q.

VALAIS. — Réunions pédagogiques ¹. — Chamoson était en fête le jeudi 2 mai, pour recevoir les éducateurs valaisans, pour les recevoir de la façon la plus cordiale et la plus généreuse. Nombreuse était l'assemblée, composée d'un nombre considérable de membres honoraires, de professeurs et d'instituteurs. Jamais, de notre souvenir, séance officielle de nos conférences n'a été plus animée. Grâce à l'activité d'une réunion préparatoire de régents, tenue la veille à Martigny, dès 5 heures du soir, la matière à discussion n'a pas fait défaut. Il y a eu du pain sur la planche : du pain blanc, du pain bis et du pain noir.

Pour ne pas trop allonger ce compte rendu, nous renverrons à une prochaine correspondance un court rapport sur le sujet pédagogique à l'ordre du jour et nous dirons de suite quelles revendications ont faites les instituteurs indépendants à l'occasion de la revision des statuts de la Société valaisanne d'éducation. Mais auparavant nous tenons à témoigner notre satisfaction à M. Giroud, président, pour l'impartialité avec laquelle il a dirigé les débats. Il y a eu sur ce point grand progrès depuis la conférence de Monthey, en 1897.

1^o On propose l'admission des institutrices dans la Société. — *Rejeté*, après de très intéressants débats. O courtoisie !....

2^o On réclame l'introduction du *vote au bulletin secret* pour la nomination du Comité au lieu de l'élection à main levée. — *Rejeté*. La chose était trop grave, paraît-il, pour être traitée démocratiquement.

3^o On propose que les membres honoraires ne puissent pas faire partie du Comité. — *Rejeté* ensuite d'une chaude discussion dans laquelle un régent a dû répondre assez vivement à un inspecteur pour soutenir l'honneur offensé des maîtres primaires.

4^o Le projet de statuts renfermant un article passablement élastique à propos des motifs éventuels d'*exclusion* de la Société, le soussigné demande à M. le pré-

¹ Cette correspondance est adressée aussi, avec de légères modifications, aux journaux politiques officiels du canton.

sident s'il pense que la Société valaisanne d'éducation pourrait considérer comme provocateurs de troubles les instituteurs adhérant personnellement à la Société pédagogique de la Suisse romande. M. le président donne officiellement une réponse négative. L'interpellant en prend acte et se déclare satisfait.

Cette séance officielle si laborieuse se termine vers 2 heures seulement. Au banquet, nombreux toasts et discours de beaucoup de membres honoraires et professeurs et de plusieurs régents. Dans la première catégorie, il nous a été donné d'entendre — à côté de bien bonnes choses — nombre de paroles qui, en particulier, n'étaient pas de nature à satisfaire et à apaiser les défenseurs des propositions précitées. Ces derniers ont été spécialement mécontents de ce qui s'est dit sur la question d'adhésion à la Romande et des espérances peu rassurantes qu'on leur a laissé entrevoir sur le sort du projet d'augmentation des traitements.

En présence de cet esprit manifeste d'hostilité à l'égard des instituteurs valaisans affiliés à la Romande, de la pression énorme qui continue à peser sur le corps enseignant primaire et sur les décisions à mains levées dans les conférences, en présence de l'inquiétude dans laquelle nous sommes pour l'affaire des traitements, nous avons la mission de déclarer ici que les régents indépendants sentent le besoin de tenir toujours des réunions spéciales et de continuer le mouvement pédagogique commencé il y a quatre ans.

Pour les Indépendants :

ULRICH GAILLAND, secrétaire du Comité.

P.-S. — Le Comité de la Société des instituteurs du Valais romand pour la nouvelle période est composé de MM. Blanchut, instituteur à Collonges, président ; Farquet, instituteur à Martigny-Ville, vice-président, et Gaillard, instituteur à St-Barthélemy, secrétaire.

VAUD. — **Grand Conseil.** — La commission chargée de rapporter sur la motion tendant à l'augmentation du traitement des instituteurs a décidé, par quatre voix contre celle du motionnaire, de ne pas entrer en matière sur cette motion avant la session d'août.

Le corps enseignant saura attendre. La patience n'est-elle pas une des vertus cardinales de l'instituteur ?

Il est vrai de dire, comme on l'a fait remarquer, que le Grand Conseil n'a rien décidé du tout. Il a tout simplement reçu communication de l'intention de la Commission de rapporter à la session d'août. Nous avons eu l'occasion d'entendre un certain nombre de députés bien informés qui nous ont affirmé que la plupart de leurs collègues reconnaissent l'urgence qu'il y a à augmenter, sans tarder, le traitement des instituteurs et institutrices.

— Nous recevons encore sur cette question les lignes suivantes :

Dans sa séance du 8 mai dernier, le Grand Conseil a été avisé que la Commission désignée pour étudier la motion sur l'augmentation du traitement des régents a décidé de ne rapporter que pendant la session d'août. Le motionnaire seul aurait voulu que le rapport fût présenté pendant cette session.

La Commission n'est pas du tout hostile à l'augmentation du traitement, nous dit-on ; au contraire. Nous regrettons pourtant ce renvoi. D'aucuns pensent que d'ici au mois d'août, il est possible que les Chambres fédérales soient saisies de la question des subventions scolaires, dont la solution ne serait pas sans influence, dit la *Revue*, sur les décisions à prendre dans notre canton. Pour nous, les subventions fédérales nous laissent quelque peu sceptiques. Mais au mois d'août, la nécessité d'augmenter le traitement des *régentes et régents*, éclatera aux yeux de tous les députés impartiaux.

Au moment où nous écrivons ces lignes — 9 mai — 15 places de régents sont déjà au concours et 17 brevets ont été délivrés ce printemps. Un grand nombre

d'écoles ne pourront donc être définitivement pourvues d'un maître pour l'automne prochain.

E. SAVARY.

Enseignement anti-alcoolique. — M. Lenoir, député de Montreux, a présenté au Grand Conseil une motion demandant de faire entrer dans le programme primaire l'enseignement antialcoolique au même titre que les autres branches. Il demande que cet enseignement soit introduit à l'École normale. La motion est renvoyée à une commission.

Enfants anormaux. — M. Lenoir a développé aussi dans la même séance une motion tendant à instituer dans toutes les communes de 5000 habitants et au-dessus des classes spéciales pour enfants anormaux. — La motion est aussi renvoyée à une commission, dont M. le Dr David, directeur des écoles de Lausanne, est rapporteur.

On sait qu'une classe semblable existe à Lausanne et rend de bons services. S.

Lausanne. — A la suite d'une observation de la Commission de gestion du Conseil communal, demandant qu'il soit donné une extension plus grande encore à l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, en vue de faciliter toujours davantage aux élèves l'apprentissage de certains métiers manuels, la Commission scolaire a chargé deux de ses membres, en janvier, de s'enquérir de l'état actuel de cet enseignement et de lui présenter, cas échéant, des propositions.

De l'examen qui a été fait avec tout le soin possible par les délégués de la Commission, il est resté l'impression réjouissante que de grands progrès ont été réalisés dans l'enseignement du dessin : la méthode suivie est rationnelle ; un programme détaillé a été établi ; des collections de beaux modèles en plâtre, en bois ou en fer sont à l'usage de plusieurs classes ; le maître spécial nommé il y a cinq ans pour diriger cet enseignement lui a imprimé plus d'unité ; il a fait connaître et appliquer de meilleurs procédés ; il donne lui-même les leçons dans une partie des classes supérieures avec une compétence reconnue. Il a été secondé avec zèle et intelligence par l'ensemble du personnel enseignant.

Toutefois, ici comme en toute chose humaine, il y a quelques points faibles ; dans les classes où le maître spécial n'enseigne pas, les résultats obtenus, bons dans leur ensemble, varient parfois assez sensiblement de l'une à l'autre, ce qui s'explique sans peine. On peut, en effet, être un fort bon instituteur ou une excellente institutrice et ne posséder, dans quelques cas, qu'une aptitude limitée pour le dessin, qui est une spécialité.

Pour atténuer ces différences et imprimer un essor toujours plus grand à l'enseignement du dessin, la Commission scolaire a pensé qu'un moyen efficace consistait à instituer un 2^e poste de maître spécial de dessin ; elle en a fait la proposition à la Municipalité qui l'a acceptée et la présente au Conseil communal. Si cette autorité l'admet à son tour, toutes les leçons de dessin des classes du degré supérieur seront données dorénavant par les maîtres spéciaux. En outre, il sera possible à ceux-ci d'assister fréquemment aux leçons des autres classes et de donner bienveillamment sur place des directions utiles ; la méthode générale y gagnera encore en unité et les élèves des classes inférieures seront préparés de mieux en mieux à suivre plus tard les leçons des maîtres spéciaux.

Les classes foraines de la commune, que le maître spécial actuel, malgré son zèle, ne pouvait, en raison de sa grande tâche, que suivre de loin, bénéficieront aussi de la création proposée.

D'aucuns trouveront peut-être que, dans nos villes et nos centres industriels, on a une tendance trop grande à spécialiser l'enseignement. Ils diront : l'école primaire a pour but, avant tout, de donner à nos enfants une culture générale suffisante, d'éveiller judicieusement leurs facultés, de les habituer à juger sainement, et surtout à observer avec attention ce qu'ils voient autour d'eux ; lorsque ce résultat sera atteint, l'élève, au sortir des classes, pourra s'orienter avec facilité dans la voie spéciale qui répondra à ses goûts.

Tout cela est vrai, très vrai, mais on est forcé de reconnaître aussi que la lutte pour l'existence devient chaque jour plus âpre et que le succès ira à ceux qui seront les plus complètement armés. A ce point de vue, mais à condition de n'oublier jamais la tâche primordiale de l'école, l'enseignement du dessin mérite toute sollicitude, surtout dans les localités où se trouve de l'industrie, car, bien donné, il permettra à ceux de nos enfants qui font l'apprentissage de certains métiers d'arriver beaucoup plus sûrement et plus rapidement au but.

Dans leur séance du 27 avril, la Municipalité et la Commission scolaire réunies ont nommé à titre définitif maîtresse de lingerie à l'école professionnelle, Mlle Marie Perret, et maîtresse de couture aux écoles primaires, Mlle Blanche Panchaud, en remplacement de Mme Strehl, démissionnaire pour circonstances de famille.

— Dans leur séance du 7 mai, la Municipalité et la Commission scolaire réunies ont nommé instituteur à Vennes, M. Pétermann, actuellement à Vallorbe. Cette nomination est soumise à la sanction du Département de l'instruction publique et des cultes.

L. H.

Cours de vacances à la montagne. — M. Hertig, professeur de français à Stuttgart, organise, du 1^{er} juillet au 31 août prochain, dans les Alpes vaudoises (Chalet des Alpes, Diablerets), un cours de vacances, qui a le double but de permettre aux participants de se perfectionner surtout dans la conversation, tout en passant des vacances heureuses au sein des Alpes. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Hertig, Rotebühlstrasse, 12, Stuttgart.

Avenches. — Les traitements des maîtres secondaires, des maîtres et maîtresses primaires ont été augmentés dès le 1^{er} janvier 1901, dans les proportions suivantes :

Maîtres secondaires,	100 francs	par 5 années de service ;	maximum	400 francs.
» primaires	75	» par 5	»	300
Maîtresses primaires	50	» par 5	»	200

Depuis le mois de mars, les maîtres logés dans le collège ont le privilège d'être éclairés à l'électricité. C'est un témoignage de confiance qui vaut bien une augmentation pécuniaire ; c'est un encouragement bien sensible.

P.

Cossonay. — Sur le préavis de la commission scolaire, la municipalité a décidé, dans sa dernière séance, de porter le traitement des maîtres secondaires de 2500 à 2600 fr., cela à partir du premier juillet.

SAINT-GALL. — Le Grand Conseil, qui se réunit le 20 mai, va être nanti d'un projet de loi demandant une augmentation du traitement des instituteurs.

VARIÉTÉ

On lit dans l'*Ecolier suisse illustré*, sous la plume de M. A. Roulier, l'auteur des *Glanes d'un Rêveur* :

Réjouissez-vous, mes amis, entonnez des chants d'allégresse ! on est en train de vous rendre l'orthographe plus facile et de simplifier la grammaire. Le jour approche où l'on vous permettra d'écrire choufleur, honeur, famillier, etc.

Halor, nô petit zékolié
Ekriront a leur phantaizie,
Lè dernié ceron lè premié,
Lè dikté ceron habôlie.
Lè par è ceu è lè précé
Ekriron de fa çon trè brèvent ;
Avecdèmô londecipié
Dautrenoukontherondleurèvent.

E ce sera trèz amusan :
Chak élèv ôra ça manierre,
E lè peti komm lè gran
Pour on ce pass è de gramerre.
Mè ge krin, è lass, mè zami,
Chacun en prenan taçon ezze,
Kon ne rekonn'èce plu zinzi
Notr' bel le lang phrancèze !

PARTIE PRATIQUE

LE PREMIER ENSEIGNEMENT DU CALCUL

(Fin.)

L'acquisition des premiers nombres ne peut s'opérer d'une manière complète par la vue seule : il y faut ajouter aussi les impressions du toucher qui contribuent à fixer fortement dans la mémoire les images et les souvenirs relatifs à la forme et au nombre. On sait que le mouvement de la main qui suit le contour d'un objet peut être bientôt répété fidèlement en l'absence de l'objet lui-même. Les aveugles font un usage merveilleux et permanent de cette mémoire musculaire ; ils exécutent peu à peu automatiquement un travail très compliqué qui nécessitait d'abord une réflexion et une attention soutenues ; chacun connaît leurs aptitudes pour la musique ; ils n'en ont pas moins pour le calcul, s'ils sont convenablement exercés : les mathématiciens et les géomètres aveugles ne sont pas rares. N'est-ce pas, pour les heureux voyants, une preuve de la haute valeur du mouvement dans la formation des idées ? Un paralytique, ne doit pas avoir une juste idée des longueurs et des quantités en général, quelque intelligent qu'il soit. Eh bien ! dans ce premier enseignement des nombres, ne traitons pas nos élèves en paralytiques, en ne leur demandant que l'activité des yeux ; exigeons aussi le mouvement des doigts, de la main, des jambes : toutes ces impressions musculaires s'ajoutant à celles de la vue et de l'ouïe s'associeront fortement entre elles, et l'une rappellera l'autre.

La notion des nombres ne s'acquiert pas en groupant des objets trop différents de nature, de grandeur ou de forme. Nous ne comptons facilement que les choses de même espèce, mais très distinctes les unes des autres. Sous ce rapport, les appareils à compter sont souvent fort défectueux. Le boulier compteur offre l'inconvénient de fatiguer la vue, d'exiger de l'enfant une attention minutieuse en l'obligeant à compter les boules par unités et non par groupes. De plus, la petite dimension des bouliers ordinaires ne permet pas d'en faire usage avec une classe un peu nombreuse : les boules ne se distinguent pas suffisamment les unes des autres et ne se détachent pas nettement du fond. Il y a aussi un inconvénient sérieux à ne pouvoir dissimuler les boules qui n'entrent pas en jeu dans le calcul.

L'appareil à compter de Fritsche, muni d'un écran qui peut cacher les prismes momentanément inutilisés, est supérieur au boulier compteur ; il offre, entre autres, l'avantage de pouvoir à volonté présenter aux élèves la face noire ou la face blanche des prismes.

M. W.-A. Lay, dans son *Guide pour le premier enseignement du calcul* (Führer durch den ersten Rechnenunterricht, naturgemässes Lehrverfahren, Karlsruhe, O. Nemnich 1898), propose

la construction d'un appareil à compter un peu différent de ceux que nous connaissons. Celui-ci serait composé de vingt boules seulement, disposées par groupes carrés sur deux tringles horizontales; la distance des groupes est maintenue au moyen de petits cylindres creux qui traversent les boules et ressortent un peu à gauche et à droite. Une ligne rouge verticale, sur le fond de l'appareil, sépare les deux dizaines. De cette façon, la première tringle porte les boules de rang impair, et la deuxième celles de rang pair. Cet appareil, pour lequel l'inventeur n'a pas pris de brevet, peut être construit chez nous.

A l'usage individuel des élèves est réservé un objet plus ingénieux encore du même inventeur. C'est — devinez — la boîte d'école de l'élève qui devient sa machine à calculer. Sous le couvercle, simple planchette que l'on fait glisser pour l'enlever, sont pratiqués à mi-bois une vingtaine de trous groupés sur deux lignes; pour compter, on se sert de petites fiches blanches que l'on fixe dans ces trous ou que l'on enlève très facilement. Grâce au groupement des figures en carrés et en rectangles, les élèves lisent presque instantanément un nombre quelconque au-dessus de *vingt*. Cette boîte à compter est brevetée en Allemagne.

On comprend sans peine que les enfants sont plus actifs et plus intéressés par ce moyen que par l'appareil collectif. A défaut d'un semblable objet, nous conseillons à nos jeunes collègues de se servir de boutons ou de jetons de couleur claire, que l'on dispose sur un carton bleu ou noir. Mais, au lieu de les placer sur une seule ligne, il est bien préférable, comme nous l'avons vu, de les répartir sur deux lignes, de manière à former des carrés, des triangles ou des rectangles. Au commencement, il n'y a pas d'inconvénient à tracer préalablement au crayon les points sur lesquels il convient de poser les petits objets à compter. U. B.

LEÇON DE CHOSES

Le sel.

OBJETS D'INTUITION.

Echantillon de roche salée, gros cristaux de sel, sel brut coloré en jaune ou en rouge, sel gris, sel raffiné, sel en poudre fine, cristaux de soude. — Salpêtre, sel de Glauber, alun, magnésie, bromure de potassium, pour comparaison. — Gravures représentant l'exploitation d'une saline, les marais salants.

EXPÉRIENCES.

1. En été, mettre de l'eau salée dans une assiette et l'exposer au soleil. Au bout de deux ou trois jours, l'eau sera entièrement évaporée et le fond de l'assiette recouvert d'une mince croûte de sel.
2. Activer la fonte de la neige ou de la glace avec du sel.
3. Jeter quelques grains de sel dans le feu pour les faire crépiter.

PLAN.

1. Abondance du sel dans la nature. — 2. Description du sel, propriétés. — 3. Exploitation du sel gemme. — 5. Exploitation

du sel marin ; marais salants, raffinage. — 6. Usages du sel : assaisonnement, agent de conservation, usages industriels, etc. — 7. Production du sel en Suisse.

Le sel est une substance très répandue dans la nature. On le trouve à l'état de sel gemme dans le sein de la terre et en dissolution dans les eaux de la mer, de certains lacs et de certaines sources.

A l'état de pureté, le sel est de couleur blanche. Il possède une saveur fraîche et piquante qui provoque une salivation abondante. Il cristallise sous forme de cubes qui s'assemblent par gradins de manière à former des pyramides quadrangulaires creuses qui ressemblent à des trémies. Ces cristaux, dont la densité est de 2,15, sont friables ; ils décrépitent quand on les chauffe ou quand on les jette dans le feu : l'eau contenue dans les intervalles des cristaux s'évapore, les fait éclater et en projette les débris en tous sens. Le sel est très soluble dans l'eau : à la température ordinaire, 100 parties d'eau dissolvent de 25 à 26 parties de sel. L'eau saturée de sel ne bout qu'à 108° et ne gèle qu'à une température inférieure à — 8°. Contrairement à la plupart des autres corps, il est plus soluble dans l'eau froide que dans l'eau chaude. C'est un des corps les plus hygrométriques : il absorbe l'humidité répandue dans l'air et se dissout partiellement dans l'eau ainsi produite.

On donne le nom de sel gemme à celui qui est contenu dans les couches terrestres et que l'on exploite dans les mines. Il est ordinairement combiné avec des matières étrangères qui lui donnent une couleur jaune, rouge, grise ou bleue. La proportion de sel contenue dans les couches terrestres est très variable : tantôt il se trouve par filons ou par masses plus ou moins pures, tantôt il est contenu en faible quantité dans toute la masse rocheuse ou terreuse. Dans la plupart des salines, on exploite le sel gemme de la même manière que le calcaire de nos carrières : on fait sauter la roche à la mine, puis on fait dissoudre le sel qu'elle contient en jetant les blocs dans l'eau ou en faisant circuler de l'eau dans les blocs entassés. L'eau salée est conduite dans de grandes chaudières en tôle, où s'effectue l'évaporation au moyen de la chaleur. Autrefois, on amenait l'eau salée à un degré suffisant de saturation en la faisant circuler dans d'immenses tas de fagots auxquels on donnait le nom de bâtiments de graduation. Dans les salines de Bex, plusieurs galeries ont été creusées à la broche du temps de la domination bernoise ; mais aujourd'hui, on se sert de machines perforatrices puissantes fonctionnant au moyen de l'air comprimé. Dans d'autres salines, on creuse des puits, on y fait arriver de l'eau que l'on retire ensuite au moyen de pompes à tuyaux de cuivre lorsqu'elle est suffisamment chargée de sel. Dans les endroits où il existe des sources salées, l'évaporation commence souvent à l'air libre et se continue dans des chaudières. Il y a une trentaine de sources salées en France.

Il existe des mines de sel gemme d'une immense étendue en Autriche, le long des Carpathes. Celles de Wieliczka, près de Cracovie, sont depuis longtemps célèbres ; il y a plus de six siècles qu'elles sont exploitées ; aussi a-t-on pu creuser dans la roche même, à une profondeur de près de 400 mètres, une sorte de ville souterraine avec des maisons, des écuries, une chapelle. Salzbourg, dont le nom signifie *bourg du sel*, a aussi d'importantes salines souterraines très profondes. Salins et Lons-le-Saunier, dans le Jura français, doivent aussi leur nom à leurs mines de sel. A Cardona, dans la province de Catalogne, en Espagne, il y a une montagne de sel, que l'on exploite à ciel ouvert comme une carrière de pierre de taille.

On donne le nom de sel marin à celui qu'on retire de l'eau de mer par l'évaporation. La quantité de sel contenue dans l'Océan est beaucoup plus grande que celle contenue dans la terre. Un litre d'eau de mer contient en moyenne vingt-cinq à trente grammes de sel : mais cette proportion varie beaucoup suivant les mers et les lieux : la mer est plus salée dans l'hémisphère austral que dans l'hémis-

phère boréal ; elle est aussi plus salée loin des côtes que près des terres, à une grande profondeur qu'à la surface.

On obtient le sel marin en faisant évaporer l'eau de mer. Pour économiser le combustible, on charge le soleil et le vent de faire presque toute la besogne. A cet effet, on fait arriver l'eau, pendant la belle saison, dans de grands étangs rectangulaires bordés de chaussées et dont le fond est formé d'argile durcie. Ces étangs, connus sous le nom de marais salants, sont très nombreux en France, sur le littoral du golfe de Gascogne et de la Méditerranée. L'eau, en s'évaporant, dépose au fond des bassins, sous forme de gros cristaux, le sel qu'elle contient. Quand l'exploitation n'est pas entravée par le mauvais temps, la prise d'eau peut se faire tous les deux ou trois jours. Sur les côtes du Golfe de Gascogne, elle se fait à la marée haute ; sur les côtes de la Méditerranée, elle se fait au moyen de pompes élévatoires. Quand l'évaporation est complète, on met le sel en tas, puis on le transporte dans les raffineries. Le sel ainsi obtenu n'est, en effet, guère propre à être livré au commerce ; il contient une faible quantité d'argile, qui lui donne sa couleur grise, et une faible proportion de iodures, de bromures, de sulfate de magnésie qui lui donnent une saveur amère. Pour obtenir le sel pur raffiné, on fait dissoudre le sel brut dans de l'eau douce, puis on évapore celle-ci dans de grandes chaudières. La France emprunte à l'eau de mer plus des deux tiers du sel qu'elle produit, soit pour sa consommation, soit pour l'exportation. Plusieurs lacs de l'Algérie, à sec pendant l'été, produisent une grande quantité de sel.

Le sel est un assaisonnement indispensable à la plupart des aliments. Il stimule les fonctions de l'estomac et facilite la digestion. On l'emploie pour préserver de la putréfaction la viande de bœuf, de porc et le poisson que l'on veut conserver longtemps ou expédier au loin. Il sert aussi à conserver le beurre, la choucroute et d'autres produits alimentaires. C'est donc un puissant agent de conservation. Il excite aussi l'appétit des animaux domestiques et contribue ainsi indirectement à leur engraissement. Dans les années pluvieuses, il peut diminuer les inconvénients des fourrages avariés. L'agriculture ne doit l'employer qu'avec discernement, car à haute dose, il tue les végétaux. Mêlé au fumier en petite quantité, il produit de bons effets, surtout dans la culture des crucifères, comme les choux, les raves, le colza. En hiver, on s'en sert parfois pour faire fondre la neige qui recouvre le pavé des rues et les trottoirs et pour faire dégeler les pompes. Il trouve également son usage dans la fabrication du verre, de la soude, de l'acide sulfurique, du chlore. Les ablutions d'eau salée et les bains de mer exercent une action salutaire sur le système nerveux. Le sel réduit en poudre fine et aspiré par le nez peut enrayer, dit-on, un rhume de cerveau à son début.

Les salines les plus importantes de la Suisse sont celles de Bex, de Schweizerhalle, dans le canton de Bâle, et de Rheinfelden, dans le canton d'Argovie. Dans cette dernière localité, il y a aussi des bains salins. La Suisse ne produit pas assez de sel pour sa consommation et, bien que la production ait augmenté, nous sommes encore, sous ce rapport, tributaires de l'étranger.

NOTES. — *L'Annuaire du Bureau fédéral de statistique* donne des détails intéressants sur la production et la consommation du sel en Suisse dès 1884 à 1898, soit pendant une période de 15 ans.

La Suisse possède 5 salines :

1° Les salines de Bex (Coulat, Bouillet, Bévieux), dans le canton de Vaud, découvertes en 1554, mais exploitées régulièrement depuis 1630 seulement. C'est une exploitation minière comprenant le lavage de la roche saline et l'évaporation de l'eau salée.

2° Les salines argoviennes de Rheinfelden (1844), Kybourg (1848) et Kaiseraugst (1844), exploitées actuellement par une société par actions, les Schweizerische Rheinsalinen in Rheinfelden.

3° La saline de Schweizerhalle (1834-1837, exploitation privée de la famille Glenck.

En 1898, la production totale du sel en Suisse a été de 507 171 quintaux métriques, alors qu'elle n'était que de 365 077 qm. quinze ans auparavant. Cette statistique accuse chaque année une augmentation de production due non seulement à une production supérieure du sel de cuisine, mais aussi du sel destiné au bétail, aux engrais et à divers usages industriels.

D'autre part, d'après les chiffres fournis par les gouvernements cantonaux, la consommation du sel en Suisse a été en 1898 :

1° Sel de cuisine	418 785 qm.
2° Autre sel	134 035 »
Total	552 820 qm.

La production de nos salines est donc insuffisante à la consommation indigène. En 1898, nous avons été tributaires de l'étranger du 12 % environ de la consommation.

Dans le canton de Vaud, le monopole du sel a rapporté à l'Etat, en 1898, une somme de 270 075 francs. A. R.

ARITHMÉTIQUE

Calcul oral.

1. Quelle est la surface d'un jardin de 18 m. de long sur 25 m. de large ?
Réponse : 450 m².
2. Que coûtent 325 kg. de pommes de terre à f. 6 le quintal métrique ?
Réponse : f. 19,50.
3. Un creux à purin mesure 3 m., 2 m. et 1 m. Quelle est sa contenance en litres ?
Réponse : 6000 l.
4. Un marchand mélange 4 kg. de café à f. 1,50 avec 6 kg. à f. 1,70. Quel est le prix d'un kg. du mélange ?
Réponse : f. 1,62.
5. Combien faut-il d'échalas pour une vigne de 368 m² sachant qu'il en faut 7 pour 4 m² ?
Réponse : 644.
6. Quelle est la valeur de 7 ¹/₄ qm. de châtaignes à f. 20 le q. m. ?
Réponse : f. 145.
7. Que vaut un jardin de 20 m. sur 15 m. à f. 235 l'are ? *Réponse : f. 705.*

Calcul écrit.

1. En une heure un homme bêche 23 m². On demande combien il mettra de jours pour bêcher un champ long de 80,5 m. et large de 24 m., sachant qu'il travaille neuf heures par jour ?
Réponse : 9 j. 3 h. (9 ¹/₃ j.)
2. Un champ planté en pommes de terre mesure 87,5 m. de long et 14,8 m. de large. Le qm. de pommes de terre se vendant f. 6,50, on demande le rapport de ce champ, un m² en ayant produit 2,225 kg. ?
Réponse : f. 187,29.
3. Un bassin de fontaine mesure intérieurement 2,4 m. de long, 0,68 m. de large et 0,55 m. de profond. Combien faudra-t-il de temps pour le remplir, sachant qu'il y arrive 3,2 l. d'eau par minute ? *Réponse : 4 h. 40 m. 30 s.*
4. Un épicier mélange 8,750 kg. de café à f. 1,85 le kg. avec 14,6 kg. à f. 1,95, et 19,65 kg. à f. 2,35. Quel est le prix du kg. du mélange et combien devra-t-il revendre le kg. pour gagner f. 0,388 par kg. ? *Réponses : f. 2,112 — f. 2,50.*
5. Combien faudrait-il d'échalas pour une vigne mesurant 49,6 m. de long et 27,5 m. de large, s'il en faut sept pour 4 m² ? *Reponse : 2387 échalas.*
6. Un marchand a acheté 7,25 qm. de châtaignes à f. 18,50 le qm. Il les revend au détail à raison de f. 4,35 le ddal. Combien a-t-il gagné sur son marché, sachant que le ddal. pèse 14,5 kg. ?
Réponse : f. 83,375.
7. Le froment valant f. 21,75 le qm., on demande la valeur de 16 sacs en contenant chacun 6 ddal. Un hl. de froment pèse 76,5 kg. *Réponse : f. 319,464.*
8. Un épicier a vendu en 68 jours pour f. 469,20 de macaronis. Sachant qu'il en vendait en moyenne 15 kg. par jour, on demande le prix du kg.
Réponse : f. 0,46.

9. Un minage de 28,75 m. de long sur 24,8 m. de large a été fait par trois ouvriers. Sachant qu'on paie pour ce travail f. 15 par are, on demande la surface du minage et la part de chaque ouvrier. Réponses : 713 m² — f. 35,65.

10. Un champ mesurant 138 m. de long et 49 m. de large a été payé f. 0.45 le m². Le propriétaire en vend une bande transversale de 3,5 m de large à f. 175 l'are pour la construction d'une route. On demande le bénéfice que le propriétaire aurait réalisé s'il avait revendu tout le champ à ce prix-là ?

Réponse : f. 8790.
A. PANCHAUD, inst.

DEVIS ¹

Causerie.

Autrefois — il y a 50 ans à peine — dans nos campagnes, celui qui voulait faire bâtir une maison s'entendait avec un maître d'état, charpentier ou maçon chargé de diriger les travaux. Le propriétaire fournissait bois et pierres ; il nourrissait les ouvriers qui travaillaient à la journée. De plans et devis, pas question. On y allait au petit bonheur, ce qui amenait presque toujours de désagréables surprises : constructions manquées et trop coûteuses. Tel paysan croyait bâtir avec dix mille francs, vingt mille ne suffisaient pas. De là des dettes qui pèsent encore sur les enfants de la deuxième et troisième génération.

Rappelons-nous que le capital des bâtiments de ferme est improductif ; l'argent mis de trop ferait service ailleurs, pour améliorer le sol et le chédail.

Plus on a de maisons, plus on est pauvre, dit le Vaudois, et le Zurichois de répondre : « Klein aber mein. »

Donc, avant de construire, réfléchissons, et si, décidément, on ne peut faire autrement, soyons modestes, nous pénétrant de l'idée que ces belles granges, toutes en pierres, seront une charge pour nos descendants.

Léon X avait la ressource des *indulgences* pour acheter la magnifique église de St-Pierre. Ces temps sont passés et celui qui veut être logé ne doit compter que sur sa bourse et sur son crédit. Et encore, moins on aura à faire avec les banques, mieux on se trouvera.

Bâtissons, s'il le faut, mais soyons prudents et prévoyants. Sachons, avant de commencer, quelle sera la dépense, en demandant à un bon entrepreneur un plan et un devis. Ne craignons pas de calculer, de discuter ; les heures ainsi employées vaudront leur pesant d'or. Ainsi, on évitera les ennuis, l'imprévu, et on ne sera pas comme Jean-Louis, le lendemain de la *levure* de sa maison neuve. Constatant que son écurie est trop étroite, sa grange trop large, son pont-montant trop rapide et sa bourse vide, il disait mélancoliquement en se grattant l'occiput : Ah ! si j'avais su !

Dans sa brochure sur les « Constructions rurales ». M. G. Martinet donne de si bons conseils que cette utile publication devrait être lue et commentée en classe.

L. et J. MAGNIN.

GYMNASTIQUE

Gymnastique pour jeunes filles (suite).

Horaire. — Notre horaire établit donc une petite leçon journalière pour les classes inférieures, et, puisque ce n'est plus possible avec le peu de temps dont nous disposons, trois leçons d'une demi-heure par semaine dans les classes supérieures. C'est bien là le système le plus rationnel pour nos jeunes filles. La leçon de gymnastique exige de la part de la maîtresse un entrain qu'elle ne saurait

¹ Voir dans les prochains numéros plusieurs exemples de devis de constructions.

trop prolonger sans être très fatiguée, et veut pour les enfants le maximum d'effet utile dans le minimum de temps.

Mais de nombreuses difficultés matérielles se présentent suivant les écoles quant à l'application de cet horaire. Toutes ne possèdent pas un local de gymnastique; ailleurs le nombre de classes est trop grand pour y permettre des leçons souvent répétées. C'est alors que la maîtresse, pénétrée de l'utilité de cette branche, s'ingéniera à remplacer la leçon réglementaire dans le local par une promenade ou un jeu dans le préau, par des exercices en plein air, dans les corridors parfois assez spacieux ou dans la salle d'étude. Il s'agit surtout alors, dans une séance plutôt courte, de faire cesser le travail cérébral pour activer la circulation du sang dans toutes les parties du corps, de redresser ces dos affaissés, de dilater ces poumons resserrés, de fortifier les muscles abdominaux relâchés par la position assise. En classe, il faudra laisser de côté, cela va de soi, les exercices violents qui ne feraient que dégager la poussière et déranger les classes voisines.

Quand Liedbeck a composé la partie C de son Manuel adaptant un grand nombre d'exercices au mobilier scolaire et à l'espace restreint de la classe, il s'est sans doute trouvé en face des mêmes difficultés¹.

On s'étonne de voir avec quel plaisir les élèves exécutent des mouvements d'ensemble très simples et bien régénérateurs pourtant, à la condition qu'ils soient dirigés avec énergie, avec gaieté même, sans accorder beaucoup de temps au repos et aux observations, afin qu'il n'y ait pas de chance de refroidissement, car nous supposons cette courte leçon prise avec de l'air frais et non dans l'air vicié de nos classes; ces dernières sont généralement assez bien chauffées pour permettre l'aération pendant un quart d'heure. Et ne craignons pas d'avoir trop peu fait dans un laps de temps aussi court. Il serait trop long d'énumérer ici quelques ordonnances de gymnastique médicale prescrivant des leçons prises régulièrement pendant 10 à 15 minutes. Et n'est-ce pas une gymnastique médicale à petites doses qui conviendrait souvent à nos élèves?

Vêtement. — Nous ne pouvons pas exiger de nos élèves des classes primaires qu'elles portent un costume spécial pour la leçon de gymnastique; à peine obtenons-nous des pantoufles, mais nous devons veiller d'une façon très sévère à ce que la jeune fille ait les mouvements aisés, le cou et la poitrine non comprimés, les bras libres, enfin qu'elle se débarrasse de tout vêtement superflu ou gênant: pas de tablier qui, le plus souvent, cache la tenue, pas de foulard, de jaquette, etc. Nous ne parlerons pas longuement ici du corset qu'il est ridicule de voir encore porté par quelques jeunes filles des classes supérieures. Le corset acheté tout fait est parfois si peu adapté à la taille de l'enfant qu'il est facile d'en démontrer l'inutilité et de prouver qu'un simple corsage le remplacerait avantageusement. Nous renverrons les maîtresses au Recueil de gymnastique suédoise, cité dans le programme dont la Préface, écrite par le professeur Dr Jentzer, contient quelques pages intéressantes sur l'influence nuisible de cette partie du vêtement féminin. Les maîtresses sauront, dans leurs leçons d'histoire naturelle et d'hygiène, faire comprendre le jeu thoracique et la nécessité d'avoir le buste à l'aise, ainsi que le bon effet des profondes respirations; elles démontreront également le côté pratique du corsage que nos jeunes filles peuvent porter bien longtemps; il est peu coûteux, facile à confectionner à la maison et plus lavable que le corset.

La leçon de gymnastique permet une plus grande surveillance de la toilette des enfants et ces derniers se sentant observés dans les différents exercices y apportent plus de soin.

Exemptions. — Toute élève demandant à être exemptée de la leçon pendant un temps un peu prolongé devra présenter un certificat de docteur. Il sera bon toutefois

¹ Cette partie C a été reproduite dans une brochure spéciale pour les écoles du canton de Neuchâtel n'ayant pas de local de gymnastique.

de s'informer de son affection et de s'assurer que tout exercice lui est contraire. Dans beaucoup de cas, l'enfant peut prendre part à une partie de la leçon, il suffit que le docteur ou la maîtresse lui indiquent les exercices à laisser de côté. C'est là un excellent moyen de ne pas encourager les dispenses et d'établir la confiance entre les élèves et leur maîtresse. A ce propos, il nous semble intéressant de reproduire ici un passage des *Rapports du jury international de l'Exposition universelle de Paris en 1867*. « Il faudrait que le professeur de gymnastique fût un homme instruit, qu'il eût, comme le voulaient Ling et tous les gymnastes modernes, une connaissance nette de l'anatomie et de la physiologie, qu'il comprît le but des exercices auxquels se livrent les enfants. Il faudrait qu'il connût les dispositions morbides que la gymnastique peut combattre, et, de la sorte, il deviendrait l'auxiliaire du médecin. Il faudrait également qu'il fût en mesure d'enseigner les éléments de la musique; en associant à l'enseignement de la gymnastique celui du chant, il développerait et fortifierait les poulmons. » Cette observation est toujours juste et nous ne doutons pas que tout maître ou maîtresse désireux d'enseigner la gymnastique avec profit composera de préférence ses leçons d'après une méthode rationnelle dont les bases scientifiques seront précisément l'enseignement intéressant à donner. Mais nous voudrions aussi que nos éducateurs fussent aidés davantage dans leur tâche par le médecin de la famille et par le médecin scolaire, dont l'influence serait grande dans bien des cas.

Début et fin de la leçon. — Les enfants doivent être rendus libres à leur entrée dans la salle de gymnastique. Rien n'est plus pénible que de voir arriver ces fillettes deux à deux et d'un pas solennel pour former immédiatement leurs rangs sans avoir pu s'ébattre un peu. Il manque là déjà cette gaieté qui fait les meilleures leçons. Une seule exception peut être faite quand la leçon suit une récréation; autrement il est bon de laisser les enfants jouer quelques minutes, d'observer le choix de leurs jeux et leur façon d'agir entre camarades; mais il faut les habituer aussi à faire silence au premier signal donné, à porter attention au commandement sur lequel tout doit rentrer dans l'ordre.

« Observons ce qui se passe journellement sous nos yeux, dit le Rapport déjà cité plus haut. Prenons l'enfant, par exemple; nous verrons que lui-même nous guide et nous initie à ses besoins. Quiconque a vu sortir de classe un certain nombre d'enfants a pu être frappé d'un fait bien général: c'est le plaisir de sauter et de crier. L'enfant court et crie au hasard, il obéit à un double besoin: 1^o celui d'exercer ses muscles, 2^o celui de faire pénétrer une plus grande quantité d'air dans sa poitrine, de mettre en mouvement tout son appareil respiratoire. Pourquoi ne pas mettre en jeu et d'une manière utile ce besoin de dépense musculaire et nerveuse? Pourquoi ne pas chercher à harmoniser ces mouvements et ces cris au point de vue de la force et de l'adresse! »

A nous donc de faire que la leçon de gymnastique dans nos écoles soit courte et vivante. Qu'il y ait de l'action dès le début; en liberté d'abord, ensuite par des exercices raisonnés et disciplinés dans lesquels l'entrain ne devra cesser de régner. Par contre, la leçon se terminera pas des exercices calmants, des mouvements respiratoires ou une marche et une sortie en bon ordre. Nous aurions grand tort de laisser partir les élèves après un jeu ou tout autre exercice violent dans un état de respiration et de circulation irrégulières, sous le coup d'une excitation nerveuse dont auraient à souffrir la sortie et la leçon suivante.

(A suivre.)

J. B.

Important pour les personnes Sourdes. Les Tympan artificiels en or de l'Institut Hollebeke, sont reconnus les seuls efficaces contre la surdité, bruits dans la tête et dans les oreilles. Un fonds-permanent, soutenu par les dons de patients reconnaissants, autorise le dit Institut à les fournir gratuitement aux personnes qui ne pourraient se les procurer. S'adresser Institut Hollebeke, Kenway House, Earl's Court, Londres W. Angleterre.

VAUD

Service de l'instruction publique.

ÉCOLES PRIMAIRES PLACES AU CONCOURS

RÉGENTES. — Ste-Croix. (L'Auberson) fr. 1050 pour toutes choses. 28 mai à 6 heures.

MAITRESSE D'OUVRAGES. — Clarmont. fr. 200 par an pour toutes choses. 28 mai à 6 heures.

MM. les régents et M^{mes} les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

Service des cultes.

MONTREUX. — Un des postes de pasteur de la paroisse de Montreux est au concours.

Adresser les offres de services au Département de l'instruction publique et des cultes (service des cultes), avant le 21 mai, à 6 heures du soir.

COURSES SCOLAIRES

Restaurant de Tempérance

en face de l'église St-Laurent

LAUSANNE

Restauration chaude et froide à toute heure. — Thé, café, chocolat, pâtisserie. — Boissons non alcooliques à choix. — **Grande salle indépendante.**

E. BADAN.

Communauté scolaire allemande et suisse

FONDÉE EN 1868

École réelle de garçons et École supérieure de jeunes filles à Constantinople

Un poste de maître de français est à repourvoir à partir du 1^{er} septembre. Traitement pour un professeur ayant fait des études universitaires ou académiques : 2700 marcs, et graduel jusqu'à 6000 marcs après 24 ans de service. Logement (meublé pour les maîtres célibataires) gratis. Pension de retraite assurée. Indemnité pour le voyage 300 marcs. Traitement pour un instituteur primaire 2200-4500 marcs, du reste les mêmes conditions. Des renseignements seront donnés, sur demande, par le soussigné aux postulants, lesquels devront avoir une bonne prononciation, être capables d'enseigner aussi en allemand, et lui adresser copie de leurs diplômes et certificats, ainsi qu'une indication des références.

Directeur : **Dr Schwatlo**

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

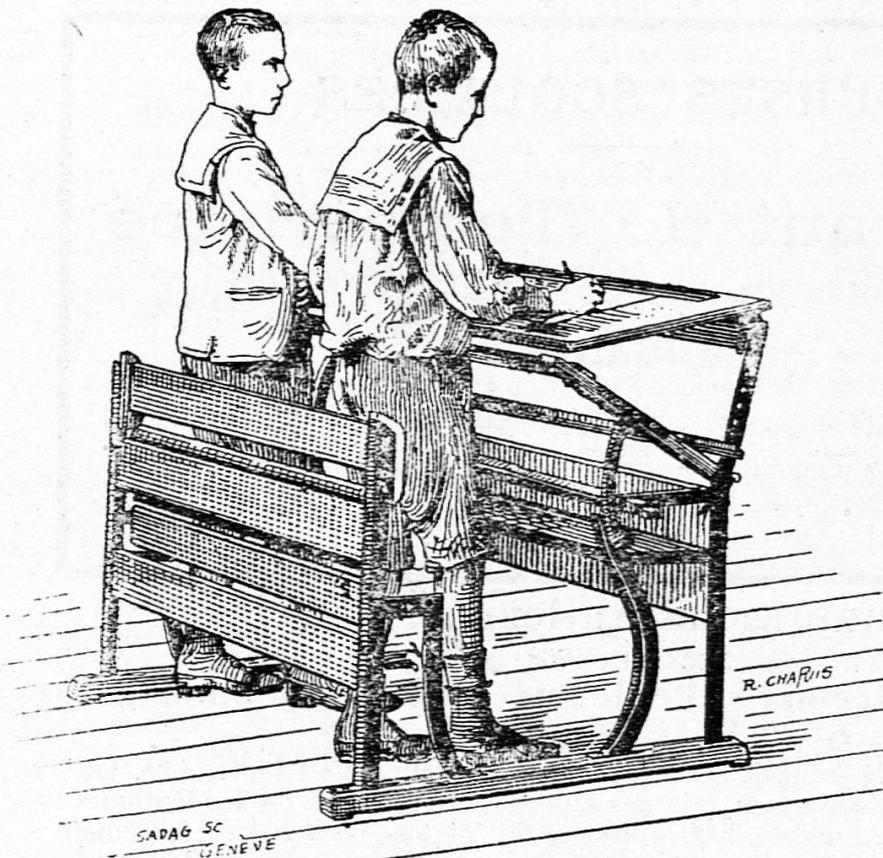
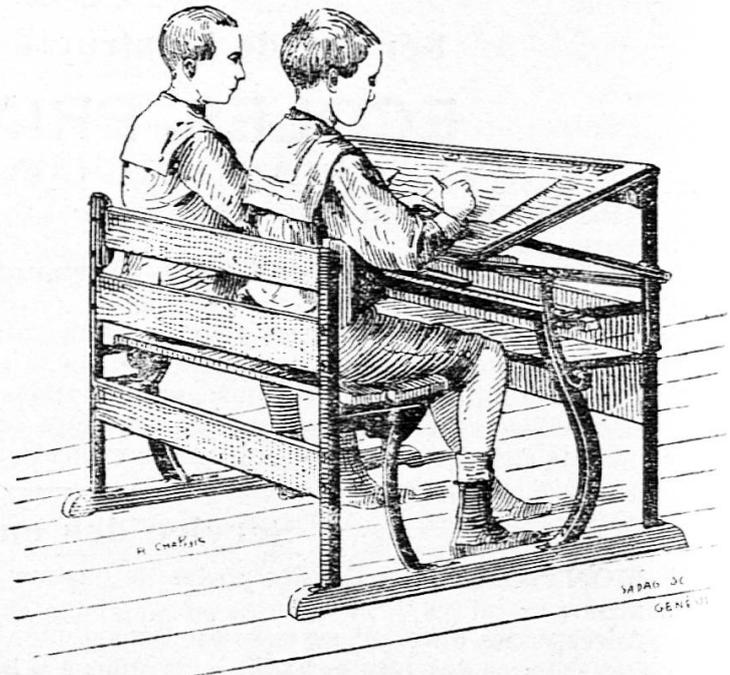
PU PITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel

DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale de Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

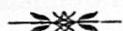
1893. Expos. Internationale du Havre — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



LIBRAIRIE LAPIE

5, Rue de la Louve, 5.

Belles occasions.

Dictionnaire des mots et des choses, par Larive et Fleury. 3 volumes
reliés, édition 1900. (108) 50 —

4 tableaux champignons, 75 × 55, avec texte. (8) 2 40

Catalogue gratuit.

COSMOS

Bicyclettes garanties depuis fr. 250.

Echanges, locations, réparations.

Bicyclettes usagées depuis 50 fr.

Succursale de Lausanne, place Chauderon, 1

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUTS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — N° 21.

LAUSANNE — 25 mai 1901.



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RŒUVIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre

les annonces :
Librairie PAYOT & Co
Lausanne.

R. LUGNON 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgrin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dérian , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Failetta , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Lausanne.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Locle.	M. Fritsch , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich
Fribourg.			
M Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : **M. Nizzola.**

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne
Gagnaux , L., ancien syndic, président effectif, Lausanne	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine,
à Zurich.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

avec restitution du capital constitutif au décès
sous déduction des arrérages payés.

Cette combinaison est avantageuse pour quiconque veut s'assurer, sa vie durant, un rendement stable et élevé de son capital, mais tient à ce que les intérêts de ses héritiers soient atteints le moins possible dans le cas où il mourrait prématurément.

Le rachat de la police est admis.

La Société a servi des rentes s'élevant à fr. 10 000 000. Rentes annuelles à servir : fr. 970 000. Garanties : fr 52 000 000.

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes-rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction.

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

En souscription

L'Allemagne contemporaine illustrée.

L'Allemagne contemporaine illustrée comprendra 26 fascicules grand in-4°. Le premier fascicule sera mis en vente le 25 mai; les suivants paraîtront à raison de trois par mois jusqu'en septembre et de quatre par mois à partir d'octobre. L'ouvrage sera terminé fin décembre 1901. Il y aura une carte en couleurs tous les trois fascicules. Les fascicules accompagnés d'une carte en couleurs n'auront que 8 pages. Tous les autres en auront 12.

Prix de chaque fascicule: 60 cent.

Prix de la souscription:

13 fr. 50 en fascicules, séries ou volume broché.

18 fr. 50 en un volume, relié demi-chagrin.

Au 1^{er} novembre 1901 le prix de l'ouvrage sera porté à 15 fr. broché; 20 fr. relié demi-chagrin.

S'inscrire sans retard à la librairie Payot & C^o Lausanne.

Code civil suisse. Avant-projet du Département fédéral de justice et police.
Un volume in-8°. 2 fr. —

A L'INDUSTRIE SUISSE

Téléphone 305

4, Grand Pont 4, LAUSANNE

Téléphone 305

Les plus vastes magasins de confections pour hommes

Propriétaire **JEAN STORRER**

lequel avise son estimée clientèle, ainsi que les lecteurs de cette annonce, que le choix pour la saison d'été est au complet. — Favorisez l'industrie du pays. — Beau choix de draperie pour vêtements sur mesure.

Aux Chimistes. On offre 42 volumes neufs de l'**Encyclopédie Frémy**. 450 francs au lieu de 800.

S'adresser au journal.

Photographie. **SUPERBE KODAK**, neuf, (300 francs), au prix de 160.

S'adresser à la gérance du journal, sous chiffre 18. M. P.

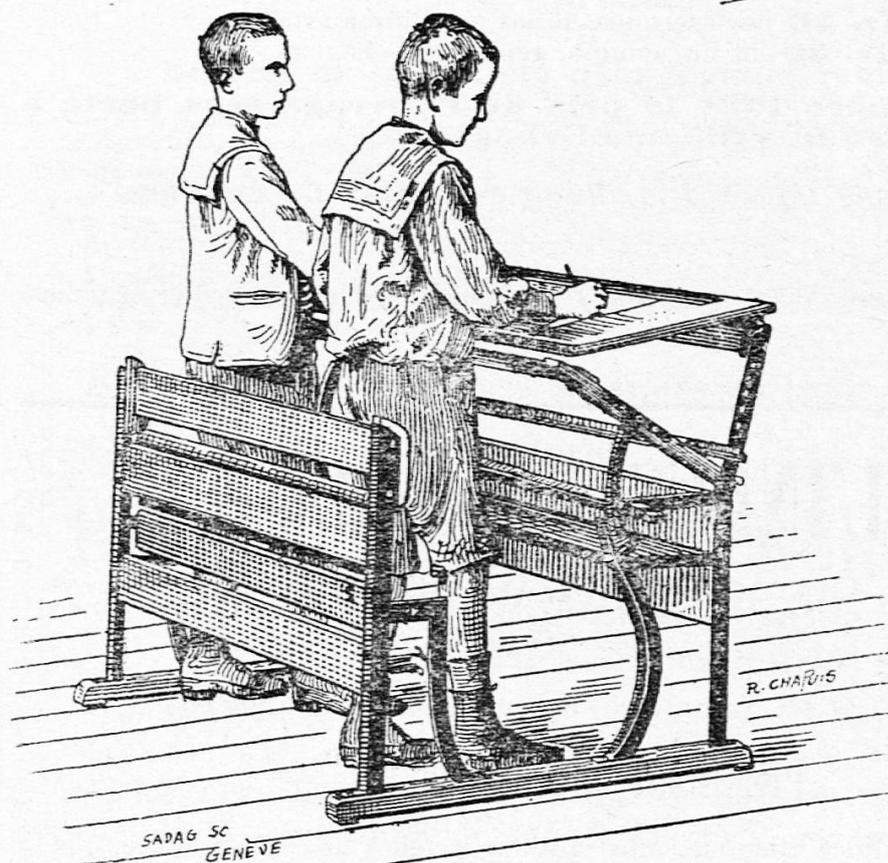
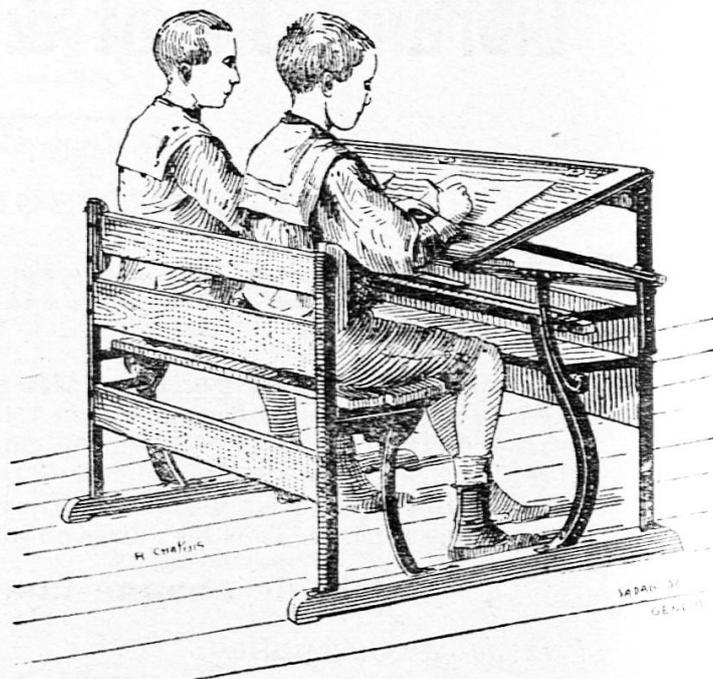
PUPIETRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

- Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :
1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
 2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
 3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE Travail assis et debout

*S'adapte à toutes les
tailles.*

La fabrication peut se
faire dans chaque localité
S'entendre avec l'inventeur

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de
mérite.

1883. Exposition Nationale
de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale
Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale d'
Inventions brevetées, Paris. —
Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale de
Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale
d'Hygiène, Dijon. — Diplôme
d'honneur.

1893. Expos. Internationales
du Havre — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE,
PARIS. — MÉDAILLE
D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève
— Seule MÉDAILLE D'OR
cernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle
Paris. — Médaille d'or.

*La plus haute récompense
accordée au mobilier scolaire*

